



Fonctionnement des comités d'entreprise

Par **Sylviane larranaga**, le **24/06/2012 à 09:57**

Bonjour,rrnrnJe dépends du Conseil Général de l'Aude.rrnrnJe suis famille d'accueil. Avec l'accord du Service nous avons emmené la petite que nous élevons vivre en Corse.rnJe me suis engagée pour les raisons liées à notre fonction à revenir dans l'Aude 2 fois par an.rrnrnJe reste donc salarié et dépendante à part entière de mon service du Conseil Général.rrnrnJ'ai cependant immédiatement été radiée du Comité d'entreprise et donc de tous ses avantages.rrnrnMa question est: Est-ce légal? Je pensais qu'une partie de la masse salariale alimentait son fonctionnement. Oui- NON?rnPourriez-vous m'éclairer sur ce point S.V.Prrnrndans l'espoir d'une réponse,je vous adresse mes sincères salutations très ensoleillées aux odeurs du maquis corse.rrnrnS. LARRANAGA